

# Appel aux candidats aux élections au Parlement Européen du 26 mai 2019



**D'innombrables citoyens et plus de 900 maires ne veulent pas des compteurs Linky (voir au verso) qui :**

- mettent en cause les libertés publiques et individuelles ;
- constituent un risque pour notre santé et celle de nos enfants ;
- nuisent à l'environnement ;
- détournent l'argent des citoyens et des contribuables ;
- font augmenter les factures et les abonnements ;
- font dysfonctionner tous types d'appareils électriques dans leurs logements...

Le 28 janvier 1981 était rendue publique la « Convention 108 », premier acte international juridique contraignant dans le domaine de la protection des données. Aux termes de cette convention, dont la France est signataire, les états Européens doivent prendre les mesures nécessaires en droit interne pour en appliquer les principes afin d'assurer, sur leur territoire, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine au regard de l'application de la protection des données. Cette convention vient d'être actualisée et adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 18 mai 2018. Elle confirme que « le traitement de données ne peut être effectué que sur la base du consentement libre, spécifique, éclairé et non-équivoque de la personne concernée ». Or c'est justement ce consentement qui manque lorsqu'ENEDIS met en œuvre le programme Linky...

Comme les GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple), ENEDIS, gestionnaire du réseau public d'électricité et filiale d'EDF, a pour ambition d'être « un opérateur de big data qui gèrera bientôt 35 millions de capteurs ». Les compteurs dits « intelligents » visent avant tout à collecter un maximum de données personnelles, puis à les traiter pour contrôler tous les faits et gestes des ménages et pour pouvoir leur vendre un maximum de services souvent inutiles. De plus, les sous-traitants d'ENEDIS chargés de la pose des compteurs poursuivent, y compris à Paris et malgré les engagements pris par la Mairie, la mise en place forcée ou par ruse des compteurs communicants.

**NOUS AVONS LE DROIT DE NOUS OPPOSER A LA MISE EN PLACE  
DES COMPTEURS LINKY DANS NOS LOGEMENTS !**

**Nous demandons aux candidats aux élections au parlement européen :**

- 1°) d'exiger que la France respecte la convention 108 dans sa version du 18 mai 2018 et impose à ENEDIS de solliciter préalablement à toute mise en place de compteur communicant et toute utilisation de nos données le consentement libre, spécifique, éclairé et non-équivoque de la personne concernée ;
- 2°) de reconnaître dans le code de l'énergie, comme le permettent les directives européennes, le droit individuel de refuser la mise en place de compteurs communicants à son domicile ;
- 3°) par précaution et pour préserver la santé de toutes et tous :
  - de suspendre le programme Linky en attente de la mise en place des dispositions ci-dessus et du résultat des études sanitaires complémentaires demandées par l'ANSES
  - de renoncer à la transmission imposée des données, qui plus est par radiofréquences.

**NOUS DEMANDONS AUX REPRESENTANTS DES LISTES EN PRESENCE, AUTANT QU'ELLES  
S'ADRESSENT SANS DISCRIMINATION A TOUS LES CITOYENS, DE S'ENGAGER SUR CES  
TROIS POINTS ET DE NOUS COMMUNIQUER LEURS REPONSES D'ICI LA FIN DE LA  
CAMPAGNE ELECTORALE OFFICIELLE**

**Solidarité et Coordination Anti-Linky**  
**Paris – Ile-de-France**  
**(SCALP – IDF)**

–  
[actionsantilinky@gmail.com](mailto:actionsantilinky@gmail.com)

16 Mai 2019

# Ne laissons pas Linky entrer chez nous !

Depuis fin 2015, Enedis (ex-ERDF) impose en France un nouveau compteur électrique baptisé Linky. Alors que 8 pays européens dont la Belgique, le Portugal et l'Allemagne ont décidé de ne pas installer ou généraliser dans les logements ce type de matériel jugé inadapté et ne répondant pas au but déclaré (maîtrise de l'énergie), le déploiement se poursuit en Ile-de-France.

## UN COMPTEUR POLLUANT, MOUCHARD ET VOLEUR, UNE MENACE SANITAIRE

Ce nouveau compteur transmet à distance le relevé de notre consommation au moyen d'ondes électromagnétiques que des "concentrateurs" installés dans la ville retransmettent à un central.

### Dans quel but ?

- Se passer de toute intervention humaine,
- Connaître notre consommation en temps réel pour permettre aux fournisseurs d'électricité de multiplier les offres tarifaires,
- Masquer les hausses de prix,
- Pouvoir intervenir à distance sur nos appareils.

Supprimer toute intervention humaine, cela veut dire concrètement, à terme, des milliers de **suppressions d'emplois** (de releveurs, d'administratifs et d'emplois privés annexes).

Connaître tous les détails de notre consommation en temps réel, cela veut dire collecter des milliards de données sur nos habitudes ou comportements pour les utiliser à des fins commerciales et les vendre aux publicitaires : Linky est un mouchard

Intervenir à distance sur nos appareils, cela veut dire **pouvoir couper d'office l'électricité** à distance, mais aussi **limiter autoritairement la consommation** de n'importe quel habitant aux

heures où les capacités de production ne suivent pas.

**Linky est inutile et polluant** : 35 millions de compteurs en état de marche, solides et inoffensifs sont d'autorité mis au rebut pour être remplacés par ces nouveaux compteurs Linky, qui devront être de nouveau remplacés d'ici 10 ans...

**Un scandale financier révélé par la Cour des comptes le 7 février 2018 : Linky coûte très cher et ne rapportera rien aux abonnés** : 5 à 10 milliards d'euros. Et qui va payer ? Le consommateur bien sûr, à travers les taxes inscrites sur sa facture. Et le contribuable aussi, pour pallier à la quasi-faillite d'EDF, détenue en grande partie par l'État, et dont Enedis est une filiale à 100 %. La Cour des comptes révèle de plus qu'Enedis réalise une plus-value de 500 millions d'euros aux dépens des consommateurs en spéculant sur les taux d'intérêt des emprunts.

**Linky fait peser une grave menace sur notre santé.** Il émet des radiofréquences, aussi bien dans notre logement (faiblement, mais en permanence, et jusque dans les chambres à coucher) qu'à l'extérieur, par le biais des 700 000 concentrateurs prévus. Or, l'exposition permanente à des radiofréquences artificielles (10 kHz à 300 GHz), qui gâche déjà la vie de milliers de personnes électro hypersensibles ou équipées d'appareils médicaux, est depuis 2011 reconnue « potentiellement cancérigène » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

**En plus des factures qui gonflent, des disjonctions inopinées et des dérèglements d'appareils électroménagers, de nombreux incendies ont suivi l'installation du Linky, rarement réalisée par des électriciens qualifiés. Et les risques de piratage informatique, voire de sabotage type « black-out » sont bien réels.**